# **Protekta**



Assurance de protection juridique pour entreprises GastroSuisse

En cas de litige, vous avez besoin d'un partenaire solide à vos côtés. Nous faisons valoir vos droits et prenons en charge les frais de justice.

Un partenariat de Protekta avec



# Protekta Assurance de protection juridique SA vous propose une offre d'assurance exclusive avec des primes avantageuses.

Protekta Assurance de protection juridique SA propose aux membres de GastroSuisse une assurance de protection juridique exclusive et attrayante. Élaborée par Protekta, en collaboration avec GastroSuisse, cette offre est spécialement adaptée aux besoins de l'hôtellerie-restauration et couvre les domaines juridiques les plus fréquemment concernés par des litiges.

#### Les litiges finissent souvent au tribunal

Il n'y a souvent pas d'autre voie que celle qui passe par les avocats et les tribunaux, malgré les efforts des parties pour trouver une solution extrajudiciaire. Or les procédures judiciaires requièrent beaucoup de temps et de compétences et peuvent coûter cher, puisqu'elles impliquent des honoraires d'avocat, des émoluments de justice et des frais d'expertise.

#### Bon à savoir

La prime annuelle de Protekta correspond environ à une heure de frais d'avocat. Avec nos solutions de protection juridique, vous avez la garantie d'avoir un partenaire compétent et professionnel à vos côtés en cas de litige. Vous vous protégez ainsi contre les risques financiers liés à un litige et profitez d'une couverture d'assurance dans les domaines juridiques assurés.

## Nous vous aidons avec toutes ces prestations

- Analyse de la situation et conseil juridique
- Exercice de vos prétentions juridiques
- Prise en charge professionnelle assurée par nos propres avocates et avocats ainsi que nos juristes
- Libre choix de l'avocate ou de l'avocat (avec notre accord préalable)
- Encaissement d'indemnités allouées par voie judiciaire

#### Nous prenons en charge les frais suivants

- Frais d'expertise
- Émoluments de justice et frais de procédure
- Honoraires d'une avocate ou d'un avocat externe
- Indemnités judiciaires allouées à la partie adverse
- Frais de médiation en tant qu'alternative à une procédure judiciaire
- Cautions pénales afin d'éviter la détention préventive

#### Paquet Argent: une couverture de base solide

Le paquet de prestations Argent vous protège, en votre qualité d'employeur, en cas de litiges relevant du droit du travail, du droit du bail et du bail à ferme en tant que locataire ou fermier, du droit des assurances privées et sociales ainsi que du droit pénal, lorsqu'on vous accuse d'avoir commis une infraction par négligence.

### Paquet Or: une couverture étendue

Le paquet de prestations Or comprend la solide protection de base offerte par la variante Argent, et couvre également des domaines juridiques tels que le droit des contrats, le droit de la protection des données, les autorisations d'exploitation, les permis de séjour ainsi que les litiges relatifs à la TVA et au droit alimentaire.

#### Paquet Platine: la couverture complète

Le paquet de prestations Platine vous offre la meilleure protection possible. Il inclut la protection offerte par les paquets Argent et Or, et couvre en outre les domaines juridiques tels que le droit de la personnalité et la protection juridique Internet, le droit fiscal, le droit de la propriété intellectuelle, la concurrence déloyale, la protection juridique en matière de recouvrement, etc.

### Couvertures complémentaires possibles

En complément à la protection juridique entreprise et conducteur, vous pouvez également conclure la protection juridique véhicules à moteur et biens immobiliers. Au besoin, nous vous soumettrons également volontiers une offre distincte de protection juridique pour les particuliers assortie de conditions intéressantes.

## Avons-nous suscité votre intérêt?

Envoyez-nous la proposition dûment signée, prenez contact avec votre conseillère ou conseiller en assurances ou adressez-vous directement à Protekta.

#### Données de contact Protekta

T 031 389 85 00 ou info@protekta.ch

### Informations complémentaires

Vous trouverez toutes les informations sur l'affiliation à GastroSuisse et les nombreux avantages accordés à ses membres sur le site Internet de GastroSuisse à l'adresse: www.gastrosuisse.ch/fr/federation/devenir-membre

#### Etendue de la couverture des paquets

Les descriptifs de produit ci-après donnent un aperçu général de l'étendue de la couverture. L'étendue de votre couverture d'assurance est déterminée par le contenu de votre proposition et de votre police ainsi que par les conditions générales de l'assurance de protection juridique entreprise GastroSuisse, édition 01.2024.

# Protection juridique exploitation

### Assistance lors de litiges juridiques en relation avec votre exploitation

Un employé fait valoir des heures supplémentaires qu'il n'a pas effectuées. Un fournisseur vous adresse une facture beaucoup trop élevée. Une voisine est dérangée par le bruit que ferait votre entreprise. L'assurance de protection juridique entreprise de Protekta couvre les litiges liés à l'activité de votre entreprise.

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent	Or	Platine
Exploitation		Somme d'assurance en CHF			
Droits réels	Litiges résultant de la possession/propriété de biens meubles et d'animaux Le bailleur à ferme de votre restaurant affirme à tort que la machine à café lui appartient, alors que vous l'avez achetée vous-même.	3 Mois	-	10000001	10000001
Droit de la responsabilité civile	Exercice de prétentions en dommages-intérêts extracontrac- tuelles Des travaux de transformation sont en cours sur le terrain voisin. Les vibrations provoquent des fissures dans votre bâtiment.	-	-	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit de la protection des données	Litiges en rapport avec le droit de la protection des données Une cliente vous reproche d'avoir transmis ses données à un tiers alors que vous n'en aviez pas l'autorisation.	_	-	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit des contrats	Litiges découlant de contrats régis par le code des obligations et de contrats innommés avec des clientes ou clients, des fournisseurs et des prestataires de service  Un couple de mariés se plaint de la qualité des plats servis dans votre restaurant à l'occasion de leur mariage et ne veut payer qu'une partie du prix convenu.	3 Mois	-	200 0001.2	200 0001.2
Droit de la personnalité et protection juridique Internet	Sauvegarde ou rétablissement de la réputation de votre entreprise sur Internet ou dans d'autres médias Un ancien employé de votre hôtel fait courir le bruit, sur les réseaux sociaux, que vous pratiquez le dumping salarial et que vous ne respectez pas la loi sur le travail. Quelques jours plus tard, les réseaux sociaux s'en font déjà l'écho.	3 Mois	-	-	20 0001.2
Protection juridique en matière de recouvrement	Recouvrement de créances  Malgré plusieurs rappels, votre hôte ne règle pas la facture d'un repas d'affaires d'un montant de 1500 CHF.	3 Mois	-	-	20 0001
Droit des cartels	Litiges relevant du droit des cartels  Il vous est reproché d'avoir conclu une entente sur les prix avec un concurrent. La Commission de la concurrence ouvre une enquête contre votre entreprise. Vous encourez une lourde amende.	3 Mois	-	-	20 0001.2
Concurrence déloyale	Litiges liés au droit de la concurrence Vous constatez que l'un de vos concurrents applique des méthodes publicitaires déloyales pour son restaurant. Vous voulez vous y opposer.	3 Mois	-	-	20 0001,2
Droit de la propriété intellectuelle	Litiges en matière de droit des brevets, de droit des marques, de droit du design, de droit d'auteur et de droit des licences Vous avez déposé une marque (logo) auprès de l'autorité compétente. Un concurrent prétend être propriétaire d'une marque identique et enregistrée. Il vous demande de cesser immédiatement d'utiliser la marque et de la faire radier du registre.	3 Mois	-	-	20 0001.2

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent	Or	Platine
Collaborateurs		Somme d'ass	urance en CHF		
Droit du travail  Litiges relevant du droit du travail en tant qu'employeur  Vous licenciez un employé de cuisine pour cause de performance insuffisante, lequel fait valoir que le licenciement est abusif et que le certificat de travail qui a été établi est inadéquat.		3 Mois	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Permis de séjour	Procédure administrative en cas de retrait, de limitation ou de non-renouvellement d'une autorisation de séjour L'autorisation de séjour de votre chef de cuisine n'est pas prolongée.	-	-	10000001	10000001
Locaux commerciaux et	construction		Somme d'ass	urance en CHF	
Droit du bail et du bail à ferme	Litiges avec votre bailleur  Vous avez loué un entrepôt pour votre restaurant. Le propriétaire résilie le bail en faisant valoir qu'il souhaite utiliser le local pour ses propres besoins.	3 Mois	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit de voisinage	Litiges avec des voisins Vous êtes propriétaire d'un restaurant avec bar. Un voisin se plaint du bruit nocturne dû à l'exploitation du bar.	3 Mois	-	10000001	10000001
Droits réels	Litiges résultant de la possession/propriété de biens immobiliers assurés  Votre voisin refuse que vous accédiez à votre entreprise en passant par son terrain, alors que vous avez un droit de passage.	3 Mois	-	10000001	10000001
Protection juridique maître de l'ouvrage (somme de construction max. 100 000 CHF)	Litiges contractuels avec des artisans en rapport avec votre projet de construction  La chaudière qui vient d'être installée dans votre restaurant ne fonctionne pas correctement. Le chauffagiste ne donne pas suite à votre réclamation.	6 Mois	-	10000001	10000001
Droit public de la construction	Procédure de demande de permis de construire concernant votre projet de construction ou celui de vos voisins Vous souhaitez agrandir le hall d'entrée de votre restaurant. La demande de permis de construire que vous avez déposée fait l'objet de plusieurs oppositions de voisins.	6 Mois	-	-	20 0001
Autorité			Somme d'ass	urance en CHF	
Droit pénal	Assistance dans les procédures pénales en cas d'accusation de violation par négligence de prescriptions de droit pénal Par mégarde, un collaborateur de votre restaurant bouscule un client, qui tombe et se blesse. Votre collaborateur est poursuivi pour lésions corporelles par négligence.	-	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000000 <sup>1,2</sup> 100000 <sup>3</sup>
Autorisations d'exploitation	Procédures administratives en cas de retrait, de limitation ou de non-renouvellement d'une autorisation d'exploiter  Des voisins ayant déposé des plaintes pour nuisances sonores, votre restaurant se voit retirer l'autorisation exceptionnelle lui permettant de prolonger ses heures d'ouverture.	-	+	10000001	10000001
Droit alimentaire	Procédures pénales et administratives dans le domaine du droit alimentaire (contrôles des denrées alimentaires) L'inspection des denrées alimentaires contrôle votre entreprise et vous interdit d'utiliser votre entrepôt à l'avenir.	3 Mois	-	50 000 <sup>1</sup>	50 0001
Droit de la taxe sur la valeur ajoutée	Procédure de recours en matière de TVA  Vous contestez la décision d'opposition de l'administration des contributions en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée.	3 Mois	-	50 000 <sup>1</sup>	50 0001
Droit fiscal	Procédures de recours concernant les impôts cantonaux et fédéraux Vous n'êtes pas d'accord avec la décision de taxation de l'autorité fiscale compétente concernant votre restaurant. Vous avez vainement contesté le calcul des impôts sur le bénéfice et sur le capital.	3 Mois	-	-	20 0001
Assurances			Somme d'ass	urance en CHF	
Droit des assurances sociales	Litiges avec des assurances sociales  Après un accident professionnel, vous vous retrouvez en incapacité de travail pendant une période prolongée. L'assurance accidents suspend ses prestations au bout de deux mois seulement en faisant valoir que vos douleurs ne sont plus dues à l'accident.	-	10000001.2	10000001,2	10000001,2

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent	Or	Platine
Droit des assurances privées  Litiges avec des assurances privées  Quelqu'un vole un ordinateur dans le bureau de votre restaurant. L'assurance refuse de verser les prestations au motif que le local n'était pas suffisamment sécurisé.		-	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Conseil			Somme d'ass	urance en CHF	
Conseils juridiques	Conseil dans certains domaines juridiques  Vous avez l'intention de transmettre votre hôtel à un successeur. Plusieurs questions juridiques se posent et vous souhaitez les clarifier avec un avocat.	3 Mois	_	_	10001,2
Location de locaux			Somme d'ass	urance en CHF	
Droit du bail sur site d'entreprise	Litiges en tant que bailleur de locaux se trouvant dans les bâtiments de l'exploitation assurée Vous résiliez le bail de votre appartement intégré. Mais votre locataire refuse de quitter l'appartement dans les délais.	3 Mois	50 0001	50 000 <sup>1</sup>	50 0001
Droit du bail envers le personnel	Litiges découlant de la location de chambres et d'apparte- ments à du personnel. Vous avez loué une chambre à un collaborateur. Après son déménagement, vous constatez qu'il a causé d'importants dommages.	3 Mois	-	50 0001	50 0001

Validité territoriale: <sup>1</sup> Suisse, <sup>2</sup> Europe, <sup>3</sup> Monde

## Protection juridique circulation

#### Assistance en cas de litiges impliquant vos véhicules

Après avoir acheté un véhicule, vous constatez divers défauts et souhaitez intenter une action en justice contre le vendeur. Vous dérapez sur une chaussée mouillée et c'est l'accident sans implication de tiers: l'amende, voire le retrait de permis, ne se fait pas attendre.

## La différence entre la protection juridique conducteur et la protection juridique véhicules à moteur

La protection juridique conducteur couvre les personnes travaillant pour l'entreprise, en leur qualité de conducteurs lors de trajets professionnels. Ces personnes sont assurées en cas d'événement de la circulation, indépendamment du véhicule qu'elles conduisent.

La protection juridique véhicules assure les véhicules pour les trajets aussi bien professionnels que privés. Elle assure en outre les personnes qui circulent avec le véhicule assuré. Par rapport à la protection juridique conducteur, la protection juridique véhicules à moteur couvre des domaines juridiques supplémentaires en lien avec le véhicule.

#### Possibilités de conclusion

Dans le paquet Argent, la protection juridique conducteur n'est pas couverte et ne peut pas non plus l'être. Dans les paquets Or et Platine, la protection juridique conducteur est comprise et ne peut pas être exclue. Dans toutes les variantes, vous pouvez également inclure la protection juridique véhicules à moteur.

Étendue de l'assurance	Délai d'attente	Argent	Or	Platine	
Conducteur Sont assurées les personn conducteur de véhicules t Sont assurés les trajets pr		Somme d'a	ssurance en CHF		
	Exercice de prétentions en dommages-intérêts extracontrac- tuelles  Votre collaborateur est blessé lors d'un accident de la circulation. L'assurance responsabilité civile de la partie adverse ne veut pas reconnaître la responsabilité de son preneur d'assurance.	50 000 <sup>1</sup> 50 0			50 0001

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent	Or	Platine
Droit pénal	Assistance dans les procédures pénales en cas d'accusation de violation par négligence de prescriptions de droit pénal L'un de vos chauffeurs est impliqué dans un accident de la circulation. Une procédure pénale est ouverte contre lui.		-	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>
Permis de conduire	onduire Procédures relatives à l'obtention et au retrait du permis de conduire  Il vous est reproché d'avoir franchi une ligne de sécurité. Votre permis de conduire risque de vous être retiré.		-	50 000 <sup>1</sup>	50 0001
Droit des assurances sociales	Litiges avec des assurances sociales À la suite d'un accident de la circulation, l'assurance accidents suspend ses prestations au motif que vos troubles ne peuvent plus être dus à l'accident.	-	-	50 000 <sup>1</sup>	50 0001
Droit des assurances privées	·		-	50 000 <sup>1</sup>	50 0001
<b>Véhicules</b> (assurable à tit Sont assurés les trajets pr	re facultatif) ofessionnels et privés effectués avec les véhicules assurés		Somme d'ass	urance en CHF	
Droit des contrats	Litiges contractuels en lien avec un véhicule Un garage n'a pas réparé correctement votre véhicule de livraison et refuse d'y remédier.	3 Mois	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droits réels	Litiges résultant de la possession/propriété de véhicules Vous achetez une voiture d'occasion. Peu de temps après, une in- connue vous contacte en affirmant que la voiture lui appartient.	3 Mois	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit de la responsabilité civile	Exercice de prétentions en dommages-intérêts extracontrac- tuelles concernant des véhicules Votre véhicule d'entreprise est endommagé. L'assurance respon- sabilité civile adverse n'indemnise qu'une partie du dommage.	-	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit pénal	Assistance dans les procédures pénales en cas d'accusation de violation par négligence de prescriptions de droit pénal L'un de vos chauffeurs est impliqué dans un accident de la circulation. Une procédure pénale est ouverte contre lui.	-	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Permis de conduire	Procédures relatives à l'obtention et au retrait du permis de conduire  Il vous est reproché d'avoir franchi une ligne de sécurité. Votre permis de conduire risque de vous être retiré.	-	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Permis de circulation et d'imposition	tion et Procédures concernant l'obtention et le retrait du permis de circulation ou l'imposition des véhicules  Le service des automobiles affirme que votre camion n'est pas conforme aux prescriptions techniques. Il veut annuler le permis de circulation.		1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000000 <sup>1,2</sup> 100000 <sup>3</sup>
Droit des assurances sociales	nces Litiges avec des assurances sociales À la suite d'un accident de la circulation, l'assurance accidents suspend ses prestations au motif que vos troubles ne peuvent plus être dus à l'accident.		10000001,2	10000001,2	1 000 0001,2
Droit des assurances privées	Litiges avec des assurances privées À la suite d'un dommage subi par votre véhicule d'entreprise, vous n'êtes pas d'accord avec les prestations de l'assurance casco.	-	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>

# Protection juridique biens immobiliers (assurable à titre facultatif)

## Assistance en cas de litiges impliquant un bien immobilier que vous louez ou qui ne sert pas à votre entreprise

Un locataire dont vous avez pourtant résilié le bail refuse de s'en aller, ou votre assurance bâtiment réduit indûment ses prestations. Avec l'assurance de protection juridique biens immobiliers, vous bénéficiez d'une aide en tant que propriétaire et bailleur en cas de litiges impliquant vos biens immobiliers (p. ex. bâtiments, terrains, garages, boxes pour chevaux).

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent, or et platine
<b>B</b> âtiment			Somme d'assurance en CHF
Droit des contrats	Litiges découlant de contrats régis par le code des obligations et de contrats innommés À la suite de l'installation d'une nouvelle cuisine, vous constatez un certain nombre de défauts. Le cuisiniste refuse d'y remédier.	3 Mois	1000000 <sup>1,2</sup> 100000 <sup>3</sup>
Droits réels	Litiges résultant de la possession/propriété de biens immobiliers assurés  Des gravats sont déposés sur votre terrain sans votre autorisation. Vous voulez agir contre ce trouble de la possession.	3 Mois	10000001
Droit de la responsabilité civile	Exercice de prétentions en dommages-intérêts extracontractuelles concernant des biens immobiliers assurés Un chauffeur de camion effectue une manœuvre sur votre terrain. Ce faisant, il endommage la façade de votre bâtiment.	-	1000000 <sup>1,2</sup> 100000 <sup>3</sup>
Droit du travail	Litiges relevant du droit du travail en tant qu'employeur La concierge de votre maison plurifamiliale conteste le licencie- ment que vous lui avez signifié.	3 Mois	1000000 <sup>1,2</sup> 100000 <sup>3</sup>
Droit de voisinage	Litiges de droit civil avec des voisins  Des arbres pourris sur le terrain voisin menacent de tomber et d'endommager votre bâtiment. La voisine refuse d'abattre les arbres.	3 Mois	10000001
Protection juridique maître de l'ouvrage (somme de construction max. 100 000 CHF)	Litiges contractuels concernant votre propre projet de construction.  La chaudière qui vient d'être installée dans votre maison plurifamiliale ne fonctionne pas correctement. Le chauffagiste ne donne pas suite à votre réclamation.	3 Mois	10000001
Droit pénal	Assistance dans les procédures pénales en cas d'accusation de violation par négligence de prescriptions de droit pénal Une piétonne est blessée par la chute de tuiles du toit de votre bâtiment. Une plainte pour lésions corporelles par négligence est déposée contre vous.	-	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit des assurances sociales	L'itiges avec des assurances sociales Vous trébuchez dans votre bâtiment et vous vous blessez. L'assurance accidents suspend ses prestations au bout de deux mois seulement.	-	10000001.2
Droit des assurances privées	Litiges avec des assurances privées  Lors d'un sinistre, l'assurance bâtiment décide de réduire le montant de l'indemnité pour cause de défaut d'entretien.	-	1000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit public de la construction	Litiges relevant du droit public de la construction, en rapport avec votre propre projet de construction ou le projet de construction d'un voisin  Une demande de permis de construire que vous avez déposée fait l'objet de plusieurs oppositions des voisins.	3 Mois	20 0001
Droit de l'expropriation	Litiges découlant d'expropriations formelles ou matérielles En raison d'un projet de construction d'une route de contourne- ment, une partie de votre terrain doit faire l'objet d'une expro- priation.	3 Mois	20 000 <sup>1</sup>
Litiges hypothécaires	Litiges hypothécaires avec des instituts financiers Vous vendez un immeuble de rendement. Pour la résiliation de l'hypothèque à taux fixe, la banque vous réclame une indemnité de sortie élevée.	3 Mois	10000001
Location et bail			Somme d'assurance en CHF
Droit du bail et du bail à ferme	Litiges avec vos locataires  Vous avez résilié le bail d'un locataire. Celui-ci refuse de quitter son appartement dans les délais.	3 Mois	200 0001

Proposition d'assurance de protection juri	idique pour entreprises (	GastroSuisse					
Nº de membre GastroSuisse							
Remplace la police nº	Intermédiaire/Courtier						
Début du contrat		Durée contractuelle: 5 ans Échéance du contrat  Le droit de résiliation annuel est inclus.					
Données sur le preneur d'assurance							
Entreprise	se Forme juridique						
Date de fondation		Rue, nº					
NPA, lieu		Téléphone					
Email							
Langue de correspondance	☐ français ☐ italie	en Expéditio	n des documents clients par l'	intermédiaire/le courtie			
Activité professionnelle							
Somme annuelle des salaires AVS		Chiffre d'affaires					
Si l'entreprise a plusieurs activités ou s'il exi	ste d'autres entreprises co	assurées, veuillez prendre	e contact avec le Centre de se	rvices de Protekta.			
Vue d'ensemble des primes							
Conditions générales «Assurance de protection jui	ridique pour entreprises Gastr	oSuisse», édition 01.2024					
Fourche de somme des salaires AVS	Paquet <b>Argent</b>	Paguet <b>Or</b>	Paquet <b>Platine</b>	Prime en CHF timbre			
	Protection juridique	Protection juridique ex	·	fédéral compris			
	exploitation	ploitation et circulation	n ploitation et circulation				
De 0 à 100 000 CHF	☐ CHF 262.50	☐ CHF 493.52	☐ CHF 609.02				
De 100 001 à 300 000 CHF	☐ CHF 304.50	☐ CHF 661.51	☐ CHF 787.51				
De 300 001 à 500 000 CHF	☐ CHF 409.50	☐ CHF 798.02	☐ CHF 987.02				
De 500 0001 à 1000 000 CHF	☐ CHF 545.99	☐ CHF 934.51	☐ CHF 1123.51				
Dès 1000 001 CHF	Demander une offre par	email à info@protekta.c	h				
Protection juridique véhicules à moteur Conditions générales «Assurance de protection juridique pour entreprises GastroSuisse», édition 01.2024 Nombre de plaques de contrôle:	☐ CHF 47.25	☐ CHF 26.25	☐ CHF 26.25				
(Prime par plaque d'immatriculation) Assurance de protection juridique pour	Offre selon proposition	séparée					
particuliers Conditions générales «Assurance de protection	ome scion proposicion	Separce					
juridique pour particuliers», édition 08.2023							
Assurance de protection juridique biens in Pour des biens immobiliers que vous louez de la companyation de l			ı protection juridique partic	uliers)			
Type de bien immobilier	· ·	r sans risque bailleur	Risque immobilier et b	ailleur			
Maison individuelle	69.00 par unité	•	179.00 par unité				
Appartement/propriété par étage	69.00 par unité		179.00 par unité				
Local commercial	69.00 par unité		179.00 par unité				
Bien-fonds non bâti	69.00 par unité		179.00 par unité				
Box pour chevaux	35.00 par unité		100.00 par unité				
Place de parc (véhicule terrestre ou nautique	e) 5.00 par unité		15.00 par unité				
			Tous les montants son	t en francs suisses (CHF			
Adresse de l'unité	Genre d'immeuble		Nombre d'unités et prime	Prime en CHF timbre fédéral compris			
Veuillez contacter le Centre de service de Pr	otekta si l'une des unités (	a une valeur officielle sup	périeure à 5 millions de CHF c	u un revenu locatif			
annuel supérieur à 50 000 CHF.		Prime annuell	e, timbre fédéral compris Cl	·IF			

#### Conditions spéciales

#### Droit de résiliation annuel

En modification partielle des conditions générales, les deux parties peuvent résilier le contrat par écrit ou par tout autre moyen permettant d'en établir la preuve par un texte au plus tard trois mois avant la fin de chaque année d'assurance.

#### **Particularités**

#### Renseignements juridiques et annonce de sinistre

Les premiers renseignements juridiques sont fournis par le service juridique de GastroSuisse. Les renseignements juridiques téléphoniques fournis par JurLine de Protekta ne sont pas couverts. L'examen définitif de la couverture incombe à Protekta.

#### **Exclusion de litiges**

Les litiges avec GastroSuisse et ses filiales, telles que Gastroconsult et les écoles hôtelières, ne sont pas assurés.

#### Résiliation de l'affiliation à GastroSuisse

En cas de sortie du membre assuré de la fédération GastroSuisse, le contrat d'assurance en cours est adapté à la prochaine échéance de prime aux conditions les plus récentes de l'assurance de protection juridique entreprise.

Questions de la proposition			Oui	Non
La protection juridique est-elle ou était-elle déjà assurée pour les risques faisant l'objet de la proposition?				
Compagnie?				
Si Oui: Cette assurance a-t-elle éte	é ou vα-t-elle être résiliée?			
Si Oui: Motif				
Assureur précédent:	Date d'annulation:	N° de police:		
Existe-il actuellement des différen	ds juridiques?			
Si Oui: Lesquels?				
Des différends ont-ils été portés d	evant les tribunaux au cours des trois dernières ar	nnées?		
Si Oui: Lesquels?				

La proposante/le proposant confirme avoir eu accès à la Déclaration de protection des données relative aux contrats d'assurance de Protekta (disponible sous www.protekta.ch/dp-contrats) lors de l'envoi de la présente proposition d'assurance, et avoir pris connaissance de son contenu. La Déclaration de protection des données relative aux contrats d'assurance décrit les différents traitements de données possibles ainsi que les droits des personnes concernées en la matière. Protekta fait partie des sociétés d'assurance du Groupe Mobilière (les sociétés d'assurance suivantes font partie du Groupe Mobilière: Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Protekta Assurance de protection juridique SA et SC, SwissCaution SA).

Par sa signature/la transmission du présent document, la proposante/le proposant autorise Protekta à procéder au traitement suivant des données:

• dans le cadre de la conclusion du contrat ou du traitement des sinistres, recueillir auprès de l'assureur précédent ou de tiers (p. ex. autres assureurs privés) tout renseignement pertinent sur la sinistralité antérieure, notamment en vue de l'appréciation du risque, du calcul des primes et de la lutte contre la fraude à l'assurance.

Par sa signature/transmission, le proposant/la proposante prend acte du traitement des données suivantes:

- 1. La communication des données suivantes par Protekta à GastroSuisse à des fins de vérification de son appartenance à GastroSuisse en vue de la conclusion du contrat:
  - Nº de membre GastroSuisse
  - Nom et code postal de l'entreprise assurée
  - · Couverture d'assurance choisie argent, or ou platine
  - Durée de la période d'assurance (décompte)
- 2. L'échange des données nécessaires (cf. ch. 1) entre GastroSuisse et Protekta:
- $\bullet\,$  dans le cadre du processus de déclaration et de traitement de sinistres et
- pour la vérification périodique de l'affiliation à GastroSuisse

La proposante/le proposant déclare avoir répondu de manière complète et conforme à la vérité à toutes les questions formulées ci-dessus et que les réponses inscrites par une tierce personne correspondent exactement aux indications qu'elle/il a données.

Elle/il prend acte du fait qu'en cas de déclaration inexacte, Protekta peut, conformément à la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA), résilier le contrat, refuser des prestations ou en exiger le remboursement.

La proposante/le proposant confirme qu'elle/il a été informé-e de l'identité de l'assureur ainsi que des principaux éléments du contrat d'assurance (art. 3 LCA).

De même, elle/il confirme avoir reçu par écrit les informations relatives à l'intermédiaire (art. 45 LSA).

La proposante/le proposant propose à Protekta de conclure les assurances précitées sur la base des Conditions générales et des Conditions spéciales qui lui ont été remises.

			Signature de la		
Date de la propos	ition		personne proposante		
Remarques				'	
Enregistré par					
Acq. 1	Taux %	Acq. 2	Taux %	Acq. 3	
N°		N°		N°	